

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 01992

Numéro SIREN : 492 381 157

Nom ou dénomination : URBASOLAR

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2019 sous le numéro de dépôt 36407

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

URBASOLAR

75 allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34961 MONTPELLIER CEDEX 2

V/REF :

N/REF : 2006 B 1992 / 2019-A-36407

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 07/11/2019, les actes suivants :

Ordonnance du président en date du 05/11/2019

- Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes jusqu'au 30/11/2019

Concernant la société

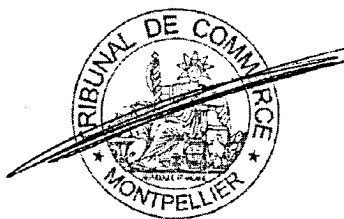
URBASOLAR
Société par actions simplifiée
75 allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34961 Montpellier

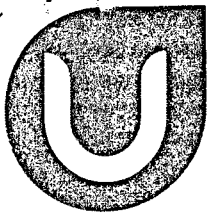
Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-36407 le 07/11/2019

R.C.S. MONTPELLIER 492 381 157 (2006 B 1992)

Fait à MONTPELLIER le 07/11/2019,

LE GREFFIER





urbasolar

Société par actions simplifiée au capital de 2.068.416 euros
Siège social : 75 Allée Wilhelm Roentgen – CS 40935
34961 Montpellier Cedex 2
492 381 157 R.C.S. Montpellier

Tel : 04 67 644 644

Fax : 04 67 837 931

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION
DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE**

Je soussignée Madame Stéphanie ANDRIEU agissant en qualité de Directrice Générale de la société par actions simplifiée URBASOLAR sise à 75 Allée Wilhelm Roentgen – CS40935 – 34961 Montpellier Cedex 2, immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 492 381 157 ;

Ai l'honneur de vous exposer :

Que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 30/04/2019 qu'elle devait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le « 31/10/2019 » ;

Que pour les motifs suivants :

« le nombre de sociétés du périmètre de consolidation des comptes ayant augmenté sur l'exercice 2018-2019, la Société a besoin d'un (1) mois supplémentaire pour réunir les informations juridiques et comptables nécessaires à l'établissement des comptes consolidés »,

l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux.

En conséquence,

Je vous prie de bien vouloir proroger jusqu'au 30/11/2019 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

A Montpellier,

Le 18 octobre 2019

Madame Stéphanie ANDRIEU

Directrice Générale

URBASOLAR - 75, Allée Wilhelm Roentgen - CS 40935 - 34961 Montpellier Cedex 2 - France
Tel : + 33 4 67 644 644 - Fax : +33 4 67 837 931

www.urbasolar.com

SAS au capital de 2 068 416 € - SIRET 492 381 157 00113 Montpellier – Code APE 7112B

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
9 RUE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER

ORDONNANCE

NOUS, JEAN-MARC PAUZES , PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE
MONTPELLIER

VU LA REQUETE CI CONTRE ET LES MOTIFS Y EXPOSES,

VU LES ARTICLES L 223-26 , L 241-5 , L 225-100 , ET R 225-64 DU CODE DE COMMERCE
AUTORISONS:

URBASOLAR
75, allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34961 MONTPELLIER CEDEX 2
NUMERO RCS :492 381 157
2006 B 1992

A PROLONGER JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2019
LE DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

FAIT ET DONNE A MONTPELLIER LE - 5 NOV. 2019

LE GREFFIER ASSOCIE



P/ LE PRESIDENT
Le Juge délégué

Achille AMET.

A. Amet